

## SALAIRES MENSUELS DES SACRISTAINS et ORGANISTES (40h/sem)

A partir du 1er avril 2020

Base : 199,99 %

Nb d'heures par semaine	Base 100% Euros	Révisions quinquennales				
		0 an Euros	Après 5 ans Euros	Après 10 ans Euros	Après 15 ans Euros	Après 20 ans Euros
<b>SACRISTAIN</b>						
1 heure / sem	20,64	41,28	45,41	49,95	54,95	60,44
<b>ORGANISTE Non diplômé</b>						
1 heure / sem	22,04	44,07	48,48	53,33	58,66	64,52
<b>ORGANISTE Diplômé</b>						
1 heure / sem	22,74	45,47	50,02	55,02	60,52	66,57
<b>ORGANISTE Lauréat ou premier prix d'orgue des conservatoires</b>						
1 heure / sem	24,13	48,26	53,09	58,39	64,24	70,65
<b>CHANTRE - ORGANISTE Non diplômé</b>						
1 heure / sem	33,06	66,11	72,73	79,99	87,99	96,80
<b>CHANTRE - ORGANISTE Diplômé</b>						
1 heure / sem	34,10	68,20	75,02	82,51	90,75	99,83
<b>CHANTRE - ORGANISTE Lauréat ou premier prix d'orgue des conservatoires</b>						
1 heure / sem	36,2	72,40	79,64	87,60	96,36	105,99

### Méthode préconisée pour le calcul du traitement annuel des employés

Ex : Sacristain sans ancienneté prestant 14h par semaine

41,28€ x 12 mois x 14h par semaine = 6935,04€

Ex : Organiste diplômé prestant 8 h par sem et ayant 11 années d'ancienneté donc 2 quinquennales

55,02 € x 12 mois x 8 h par semaine = 5281,92 €

**OUVRIERS : Nettoyeur (euse) Salaire horaire minimum garanti (depuis 01/03/2020)**

9,3792 € (1)

9,6280 € (2)

9,7386 € (3)

(1) Salaire minimum garanti

(2) Salaire minimum garanti aux travailleurs de 21 ans et demi et qui comptent une ancienneté d'au moins 6 mois au service de la fabrique.

(3) Salaire minimum garanti aux travailleurs de 22 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 12 mois au service de la fabrique.